

Image not found or type unknown



Les dirigeants peuvent-ils être condamnés à payer les dettes de l'association ?

Fiche pratique publié le 31/10/2014, vu 539 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les dirigeants d'une association peuvent voir leur responsabilité financière engagée en cas de faute de gestion.

Le juge détermine librement le montant des dettes mises à la charge des dirigeants fautifs.

[Voir le détail](#)